AR Prefecture
016-200072023-20261022-20261022_05-DE
Reçu le 26/10/2026

République Française ***Département de la Charente***

Séance du Jeudi 22 octobre 2026

Délibération n°*20261022_05*

Nombre de conseillers communautaires :
En exercice **: 69**
Présents : 53
Pouvoirs : 6
Votants : 59
- dont « pour » : 59
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet : ENFANCE/JEUNESSE – Engagement du projet d'aménagement d'une maison de la petite enfance à Fontclaireau (Mansle-les-Fontaines)

Le jeudi 22 octobre 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16 octobre 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la salle des fêtes d'Aunac-sur-Charente.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - SYLVESTRE Gilles - COMBAUD Alain - HOFFMAN Pascal - CHADOZEAU Jean-Rémy - AGUESSEAU Norbert - AUDOUIN Mickaël - BOULIER Norbert - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - KAUD Pascal DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - BARREAUX Bernadette - LASBUGUES Élisabeth - COMTE Joël - ROULAUD Jean-Jacques - REMAUD Richard - RADOUX Loïc - BELAIR Lionel - CHAUSSEPIED Pierre - FLAGEY Jean-Michel - VIAUD Annette HENAFF Lionel - CROIZARD Christian - CHADOUTEAU Nathanaël - ARVENNE Matthieu - CHARRIAUD Jonathan - RAMEZI Christelle - MUGNIER Pierre-Herrman - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - SEMON Laura CHAUDRET Basile - PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline - BAUSSANT Jean-Robert - DANEDE Laurent - FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - BUIRETTE Isabelle - MAGNANT Jocelyne ROULAND Jean

Excusé(es) : ROUX Emilie - GIRAUD-BERNARD Éric - LIZOT Jackie - CAMY Bruno - PINAUD Laurence - PERRON Michèle NOEL Yannick - FELIX Héloïse - JEUNE Karine - DUBOC Jean-Marc

Suppléants remplaçant un titulaire :
1- BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie
2- PARIS Patrick suppléant de LIOT Gérard
3- BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
4- BOISSON Johanna suppléante de SIGNORET Gaëtan
5- BOULLET Jean-Marc suppléant de CHARRIAUD Sébastien
6- BAUSSAY Céline suppléante de JEROME Géraldine

Pouvoirs :
1- LAMAZIERE Véronique donne pouvoir à VIAUD Annette
2- THURU Marie-Danièle donne pouvoir à CROIZARD Christian
3- BRIE Antoine donne pouvoir à ETIENNE Murielle
4- SOURY Christine donne pouvoir à BOUCHET Éric
5- DUPUY Marie-Christine donne pouvoir à BLANCHON Alain
6- MICHONNEAU Patrick donne pouvoir à COMBAUD Alain

Secrétaire de séance : M. Pascal HOFFMANN

AR Prefecture
016-200072023-20261022-20261022_05-DE
Reçu le 26/10/2026

Objet : ENFANCE/JEUNESSE – ENGAGEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE LA PETITE ENFANCE A FONTCLAIREAU (Mansle-les-Fontaines)

Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse rappellent à l'assemblée que la communauté de communes gère des services « enfance jeunesse » et notamment 3 maisons de la petite enfance et 2 centres de loisirs. La communauté de communes a confié par ailleurs au centre social Espace Arc en Ciel la gestion du centre de loisirs situé à Mansle-les-Fontaines. Les services précités sont déployés sur les communes d'Aigre, Mansle-les-Fontaines, Aigre, Vars-La Boixe et Val-de-Bonnieure.

Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente informent qu'une réflexion a été engagée en vue de réorganiser l'offre de service « petite enfance » sur le secteur Aigre/Mansle-les-Fontaines, à la lumière de la fréquentation des services et des attentes des usagers.

La crèche d'Aigre est actuellement ouverte 2 jours par semaine (mardi et jeudi) sur 47 semaines/an. Celle de Mansle-les-Fontaines est, quant à elle, ouverte 2 jours par semaine (lundi et vendredi) sur 36 semaines/an.
Afin de répondre au mieux au besoin des familles, il est proposé de regrouper le service de crèche sur un seul site à Mansle-les-Fontaines, offrant dans un premier temps un service de crèche sur 4 jours/semaine.
L'opportunité des travaux de rénovation énergétique du bâtiment du pôle enfance communautaire d'Aigre prévus à compter de novembre, va entraîner le déplacement du service de crèche d'Aigre à Mansle-les-Fontaines.
Cependant une contrainte de locaux se pose car le mardi et le jeudi, les services du RPE* et du LAEP** occupent les locaux de la crèche.
La commune de Mansle-les-Fontaines a été sollicitée pour réorganiser l'accueil des services précités et également de l'accueil de loisirs qui occupent les mêmes locaux que la crèche durant les vacances scolaires.

Par ailleurs, un projet à moyen terme est actuellement en cours d'étude sur le site de l'école de Fontclaireau, fermé depuis la rentrée scolaire de septembre dernier.
Une première étape de concertation a eu lieu avec la commune de Mansle-les-Fontaines et l'espace arc en ciel (gestionnaire du centre de loisirs pour le compte de la communauté de communes), afin d'envisager la possibilité d'installer les services « petite enfance » communautaires dans le bâtiment de l'école.
A l'issue de premiers échanges et des premières rencontres, un premier consensus a émergé permettant d'envisager l'installation des services de crèche, RPE (Relais Petite Enfance) et LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent) dans le bâtiment de l'école de Fontclaireau.
Pour des raisons de proximité nécessaire avec les équipements communaux, le déplacement du centre de loisirs initialement envisagé, a été abandonné.

Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente proposent d'étudier le réaménagement de l'école de Fontclaireau en vue d'y accueillir les services communautaires dédiés à la petite enfance.

AR Prefecture
016-200072023-20261022-20261022_05-DE
Reçu le 26/10/2026

Le site permettrait à terme de développer et adapter l'offre de service aux besoins des habitants, avec :

- L'ouverture d'une crèche de 15 places, 5 jours/semaines, 47 semaines/an ;
- Le déplacement du RPE et du LAEP.

A ce stade, le coût des travaux n'est pas connu et fait l'objet d'une étude de faisabilité confiée à l'ATD16, dans un premier temps. Un rendu est prévu courant novembre.
Des simulations de coût de fonctionnement ont été réalisées.

Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente proposent d'acter le lancement du projet et de poursuivre la démarche, avec la perspective de solliciter notamment une DETR et une aide à l'investissement auprès de la CAF au titre de l'exercice 2027.

*Relais Petite enfance (ex relais assistantes maternelles)
**Lieu d'accueil enfant parent

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER l'engagement du projet d'aménagement d'une maison de la petite enfance communautaire à Fontclaireau (Mansle-les-Fontaines) ;**
- **D'AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD



